

2022 RAPPORT FINANCIER



WINNIPEG
AIRPORTS AUTHORITY



TABLE DES MATIÈRES

ANALYSE FINANCIÈRE 2022	4
États financiers consolidés	8
Notes annexes	16

ANALYSE FINANCIÈRE 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2018	2019	2020	2021	2022
Produits	138,436\$	139,781\$	66,232\$	75,139\$	131,833\$
Charges d'exploitation ¹	60,593	62,983	50,250	46,909	64,618
Loyer foncier	9,471	9,730	535	-	8,773
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement	68,368	67,068	15,447	28,230	58,442
Amortissement	30,055	30,503	32,784	35,179	35,296
Bénéfice ²	38,313	36,565	(17,337)	(6,949)	23,146
Bénéfice (perte) net	5,552	3,449	(40,296)	(34,211)	(5,458)
Dépenses d'investissement	22,897\$	56,981\$	10,620\$	8,503\$	26,420\$

¹ – Charges d'exploitation excluant les loyers fonciers et l'amortissement.

² – Bénéfice avant charges financières nettes et impôts.

Le présent rapport de gestion porte sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg (« Winnipeg Airports Authority Inc. », la « Société » ou « AAW ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Les états financiers fournissent des renseignements supplémentaires sur certaines questions qui peuvent ou non être abordées dans le présent rapport de gestion.

Profil de la Société

La Société est une administration aéroportuaire canadienne et une société sans capitalactions constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Société est autorisée à gérer et à exploiter les aéroports de la région de Winnipeg sur une base commerciale, à fixer les frais d'utilisation et à aménager et améliorer les installations. Conformément à ce mandat, la Société gère et exploite actuellement l'aéroport international James Armstrong Richardson de Winnipeg (« YWG ») aux termes d'un bail foncier conclu avec le gouvernement fédéral en décembre 1996 (le « bail foncier »). La Société exerce également des activités connexes à l'extérieur de ces lieux loués.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). La Société présente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA »), une mesure financière qui n'a pas de signification normalisée selon les IFRS et qui pourrait donc ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le BAIIA fournit des informations supplémentaires et ne doit pas être utilisé comme substitut à d'autres mesures de performance préparées conformément aux IFRS. La direction utilise le BAIIA comme indicateur pour évaluer la performance d'exploitation continue.

Operating Results

La pandémie mondiale de COVID-19 a continué d'avoir des répercussions importantes sur les résultats d'exploitation de la Société en 2022, car les restrictions de voyage en vigueur,

les exigences de test et les mesures de santé publique sont restées en place tout au long du premier trimestre en raison du variant Omicron. Le nombre de cas a commencé à diminuer au deuxième trimestre, ce qui a donné lieu à un assouplissement des mesures de santé publique et des restrictions de voyage connexes. Cet assouplissement a entraîné une reprise du trafic tout au long de l'été, les volumes de passagers s'étant accrus de 82 % par rapport aux niveaux pré-pandémie à la fin du troisième trimestre.

La reprise s'est poursuivie pour le reste de l'exercice, principalement stimulée par le marché des vols intérieurs, qui ont représenté 92 % du trafic total en 2022. Certains vols transfrontaliers ou internationaux n'avaient pas encore été rétablis et avaient été reportés en raison des restrictions de voyage internationales.

Les résultats d'exploitation de YWG sont principalement tributaires des volumes de passagers, le fret représentant une part de plus en plus importante des activités. En 2022, les vols de passagers commerciaux à Winnipeg ont augmenté de 48 % par rapport à l'exercice précédent. Le trafic passagers total pour 2022 s'est établi à 3 031 113, en hausse de 148 % par rapport à 2021, ce qui ne représente toutefois que 68 % du niveau pré-pandémie de 2019.

Les débarquements de fret se sont constamment accrus en 2022 et ont affiché une hausse de 1,6 % d'un exercice à l'autre. La demande de vols commerciaux pour le courrier de nuit et le commerce électronique est demeurée forte. Le transfert modal du fret maritime vers le fret aérien se poursuit dans la chaîne d'approvisionnement afin d'accélérer les livraisons et de répondre à la demande du marché.

L'AAW a terminé l'exercice 2022 avec une perte nette de 5,5 M\$, comparativement à une perte de 34,2 M\$ en 2021. Cette amélioration est attribuable à une plus forte croissance des produits malgré une augmentation des charges d'exploitation principalement attribuable à l'expiration de la période de renonciation au bail foncier par le gouvernement fédéral à la fin de 2021.

Produits

Les produits se sont établis à 131,8 M\$ pour l'exercice, ce qui représente une hausse de 56,7 M\$ par rapport à 2021 et environ 94 % des niveaux pré-pandémie. La hausse est attribuable à la progression des volumes de passagers par suite de l'atténuation des répercussions de la pandémie. Les principales sources de produits comprennent les frais d'améliorations aéroportuaires (« FAA »), les produits tirés des activités aéronautiques et les produits tirés des activités non aéronautiques.

Les améliorations apportées à l'infrastructure aéroportuaire sont financées au moyen de la collecte de FAA auprès des passagers au départ de l'aéroport de Winnipeg. Ces frais sont perçus par les transporteurs aériens au point de vente et remis à la Société en fonction de la date à laquelle les passagers partent de Winnipeg. Les transporteurs aériens conservent des frais de manutention de 7 %. AAW a reçu 51,8 M\$ en FAA en 2022, soit 31,5 M\$ de plus qu'en 2021. En 2022, les fonds provenant des FAA ont été utilisés pour financer les versements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme liée à l'aérogare.

La composante la plus importante des produits tirés des services aériens est constituée des redevances d'atterrissage facturées aux transporteurs aériens sur la base du poids brut au décollage, tel qu'il est précisé par le constructeur de l'avion. Pour 2022, les produits tirés des services aériens se sont chiffrés à 20,9 M\$, en hausse de 45,9 % par rapport à ceux de l'exercice précédent (14,3 M\$), soit environ 90 % des produits pré-pandémie.

Les produits tirés du traitement des passagers de 17,1 M\$ ont augmenté de 9,8 M\$, ou 134 %. Ces produits sont principalement établis en fonction du nombre de sièges à l'atterrissage des avions utilisant la principale aérogare de YWG. Le nombre de sièges a augmenté au même rythme que les volumes de passagers en 2022. Les autres éléments de produits de cette catégorie comprennent les frais de manutention au sol et les frais liés aux passerelles d'embarquement des passagers facturés par utilisation.

La hausse des volumes de passagers a également eu une incidence sur les produits tirés des activités non aéronautiques. Les produits tirés des services d'aérogare (c'est-à-dire les services de stationnement et de transport terrestre tels que les services de covoiturage, les taxis, les limousines et les navettes) ont augmenté de 8,5 M\$ pour s'établir à 14,5 M\$, ce qui représente 78 % des produits comptabilisés avant la pandémie.

Les produits tirés des concessions proviennent des restaurants et des ventes au détail dans l'aérogare de Winnipeg. Par suite de la reprise des volumes de passagers, bon nombre des concessionnaires ont commencé à prolonger leurs heures d'ouverture pendant l'été et l'automne. Trois nouvelles concessions de restauration ont ouvert en 2022, ce qui a contribué à stimuler les ventes. Le total des produits tirés des concessions pour 2022 s'est établi à 3,6 M\$, en hausse de 2,5 M\$ par rapport à 2021.

Les produits tirés de la location sont demeurés stables tout au long de la pandémie. Les produits se sont élevés à 8,8 M\$ pour 2022, soit 0,9 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par l'ajout de locataires dans le bâtiment pour l'équipement des services au sol, par l'arrivée de deux nouveaux locataires de l'aérodrome et par les hausses du taux d'inflation. Il s'agit de terrains et de bâtiments que la Société sous-loue à des locataires sur les terrains de YWG aux termes du bail foncier.

La Société a diversifié ses sources de produits et exerce des activités connexes, notamment la prestation de services de vérification de systèmes de gestion de la sécurité et de services-conseils, ainsi que des activités d'exploitation d'aéroports situés dans des régions éloignées. Le contrat le plus important vise la gestion de l'aéroport international d'Iqaluit et a généré des produits de 11,0 M\$ en 2022. Les produits tirés des contrats de gestion d'aéroport se sont établis à 11,8 M\$, en hausse par rapport à 10,3 M\$ en 2021, et demeurent une source de produits stable alors que la Société se remet des répercussions de la pandémie.

Les autres produits ont totalisé 3,3 M\$, en baisse de 4,5 M\$ par rapport à ceux de 2021, qui comprenaient un financement de 5,7 M\$ par l'intermédiaire du Fonds de soutien aux aéroports du gouvernement fédéral, qui a servi à couvrir les charges d'exploitation générales.

Charges d'exploitation

La Société a géré soigneusement sa base de coûts, les services de l'aérogare ayant commencé à rouvrir parallèlement à l'augmentation de la demande passagers. Dans l'ensemble, les charges d'exploitation, à l'exclusion du loyer foncier et de l'amortissement, se sont élevées à 64,6 M\$, en hausse de 17,7 M\$ par rapport à 2021, et se rapportaient principalement aux salaires et avantages sociaux ainsi qu'aux services et aux réparations.

Les salaires et avantages sociaux se sont établis à 26,0 M\$ en 2022, ce qui représente une augmentation de 7,9 M\$ par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique avant tout par la réduction du financement octroyé par le gouvernement en raison

de l'expiration de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), ce qui a réduit de 4,5 M\$ le financement reçu.

Les effectifs ont été accrus par la réintégration de postes en 2022 par suite de l'accroissement des volumes de passagers. Une réduction de l'effectif avait été entreprise en 2020, environ 20 % des employés ayant été mis à pied ou ayant pris leur retraite.

Les coûts des services et des réparations de 24,3 M\$ sont supérieurs de 6,6 M\$ à ceux de 2021. Alors que le trafic commençait à se redresser, les fournisseurs de services contractuels ont dû accroître leur offre afin de répondre à la demande, ce qui a eu pour effet d'augmenter les coûts liés aux services de stationnement, de l'aérogare et de surveillance. Par ailleurs les frais de manutention compris dans les FAA associés à la hausse des produits ont progressé de 2,2 M\$.

Le loyer foncier est habituellement calculé selon une formule à taux progressifs qui augmente le loyer en fonction de l'augmentation des produits bruts gagnés par la Société. Le gouvernement fédéral a renoncé aux exigences relatives au loyer foncier pour la période allant de mars 2020 à décembre 2021. En 2022, AAW a comptabilisé une charge locative de 8,8 M\$.

Le coût des fournitures s'est établi à 5,0 M\$, en hausse de 1,4 M\$ par rapport à 2021, en raison principalement de l'augmentation des prix du carburant et des pressions inflationnistes qui ont fait grimper le coût des matériaux. Cette catégorie de coûts se rapporte à l'utilisation de produits chimiques sur les aérodromes, aux coûts du carburant et à divers matériaux pour l'entretien et le nettoyage dans l'aérogare.

Les coûts des services publics comprennent les charges liées à la consommation de gaz naturel, d'électricité et d'eau. Dans l'ensemble, les coûts des services publics se sont élevés à 2,8 M\$, comparativement à 2,4 M\$ en 2021. La hausse est attribuable à la consommation accrue à l'aérogare et aux augmentations des prix du gaz naturel.

Situation de trésorerie et financement

Avant la pandémie, la Société disposait d'une solide réserve de trésorerie; toutefois, des ressources ont été utilisées pour financer les activités et les remboursements sur la dette. Le 3 février 2021, la Société a réalisé l'émission d'une obligation de série G à 3,04 % de 100 M\$ échéant le 3 février 2051 pour financer les dépenses d'investissement et les activités générales. Étant donné que la pandémie s'est poursuivie en 2021 et jusqu'au début de 2022, plusieurs projets ont été

reportés et les flux de trésorerie ont été conservés.

Le solde de trésorerie et de placements à court terme s'élevait donc à 104,8 M\$ au 31 décembre 2022, en baisse de 10,6 M\$ par rapport au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, la Société a maintenu des soldes de trésorerie soumise à restrictions de 16,2 M\$ pour le service de la dette, ce qui est comparable à l'exercice précédent.

Pour augmenter les liquidités, la Société a accès à des facilités de crédit engagées de 150 M\$, dont une tranche de 118,9 M\$ était disponible au 31 décembre 2022. La facilité a été renouvelée en 2022 pour une durée de 3 ans se terminant en août 2025.

Le total des obligations-recettes de la Société à la fin de l'exercice s'élevait à 652,5 M\$, comparativement à 660,1 M\$ au 31 décembre 2021, soit une diminution nette de 7,6 M\$ liée à des remboursements de capital de 7,6 M\$ sur les séries A et D. La majeure partie de la dette de la Société est sous forme d'obligations-recettes. La Société a également un emprunt en cours de 12,1 M\$ aux termes du Programme de l'encouragement de l'entreprise au Manitoba, qui a été réduit de 0,7 M\$ par rapport à 2021 par suite de remboursements de capital. L'équipement mobile spécialisé d'aérodrome est financé au moyen d'un programme de location dont le solde total s'élève à 1,2 M\$, ce qui reflète une diminution de 0,8 M\$ liée aux paiements de location mensuels.

Dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement est resté inférieur à la moyenne pendant quelques années, en raison de la réduction du financement au moyen des FAA et de l'incidence de la pandémie sur les activités générales. Lorsque des signes de reprise sont apparus en 2022, la Société a revu à la hausse son plan d'investissement afin de reprendre le temps perdu dans le cadre de certains projets reportés et de faire progresser ses principales initiatives stratégiques. Les acquisitions d'immobilisations ont totalisé 26,4 M\$, comparativement à 8,5 M\$ à l'exercice précédent.

Du total des investissements en 2022, une tranche de 17,4 M\$ se rapporte à des travaux en vue de la mise en place de la nouvelle installation logistique de fret aérien à locataires multiples, dont 12,3 M\$ pour le pavage d'une nouvelle aire de trafic afin d'accueillir de nouveaux transporteurs de fret et 5,1 M\$ pour les travaux de conception et d'autres travaux connexes.

Le reste des dépenses a trait à des travaux essentiels de pavage des aérodromes et des aérogares, aux mises à niveau des TI et au renouvellement de matériel.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2022

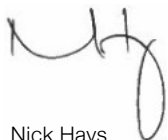
Les états financiers consolidés cijoins de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg.

La direction est responsable de la préparation et des déclarations contenues dans ces états financiers et les autres sections du présent rapport annuel. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et de la supervision de la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Un comité d'audit, composé entièrement d'administrateurs indépendants de la Société, examine les états financiers, le caractère adéquat des contrôles internes, le processus d'audit et la présentation de l'information financière avec la direction et les auditeurs externes. Le comité d'audit fait rapport au conseil d'administration avant l'approbation des états financiers consolidés audités.

L'Administration aéroportuaire de Winnipeg maintient des systèmes de contrôle interne, des politiques et des procédures appropriés qui fournissent à la direction une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les documents financiers sont fiables et constituent une base appropriée pour la préparation des états financiers consolidés.

L'auditeur indépendant de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., a été nommé par les membres de l'Administration pour exprimer son opinion sur la fidélité de ces états financiers consolidés.

Le 23 mars 2023



Nick Hays
Président et chef de la direction



Nicole Stefaniuk
Directrice financière
et vice-présidente, Services corporatifs

États financiers consolidés de

L'ADMINISTRATION AÉROPORTUAIRE DE WINNIPEG

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg (« Winnipeg Airports Authority Inc. ») et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022;
- l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers incluses dans le rapport financier.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées cidessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 23 mars 2023

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Actifs		
Courants		
Trésorerie	44,809	115,397
Placements à court terme	60,000	-
Créances (note 6)	22,456	13,829
Charges payées d'avance	1,830	1,480
Partie courante des créances sur contrats de location-financement (note 11)	725	723
Impôts à recevoir	1,287	-
Stocks	4,232	3,268
Liquidités soumises à restrictions (note 8)	16,239	16,142
	151,578	150,839
Non courants		
Immobilisations corporelles (note 7)	617,850	626,726
Placements (note 9)	2,463	2,571
Participations dans des entreprises associées (note 10)	74	74
Créances sur contrats de location-financement (note 11)	23,504	24,213
Avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	1,305	3,215
Actifs sur contrats	2,581	294
Impôts différés (note 20)	-	156
	799,355	808,088
Passifs et capitaux propres		
Courants		
Créditeurs et charges à payer	31,930	23,445
Impôts à payer	-	443
Produits différés	1,985	1,536
Partie courante de la dette à long terme (note 14)	112,331	11,894
	146,246	37,318
Non courants		
Produits différés	3,690	4,392
Impôts différés	776	-
Avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	6,734	5,930
Dette à long terme (note 14)	551,033	663,055
	562,233	673,377
Capitaux propres		
Bénéfices non distribués	108,981	117,094
Cumul des autres éléments du résultat global (note 19)	(18,105)	(19,701)
	90,876	97,393
	799,355	808,088

Éventualités, engagements et garanties (note 17)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



Administrateur



Administrateur

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET

Exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Produits		
Frais d'améliorations aéroportuaires (note 13)	51,788	20,334
Traitement des passagers	17,113	7,317
Aérodrome	20,923	14,336
Aérogare	14,503	5,989
Concessions	3,617	1,121
Contrats de location	8,813	7,917
Contrats de gestion aéroportuaire	11,766	10,349
Autres (note 16)	3,310	7,776
	131,833	75,139
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux (note 16)	25,975	18,027
Services et réparations	24,286	17,697
Loyer foncier (notes 11 et 16)	8,773	-
Fournitures	4,953	3,556
Services publics	2,848	2,387
Impôts fonciers, assurances et autres	6,556	5,242
Amortissement	35,296	35,179
	108,687	82,088
Bénéfice (perte) avant autres (produits) charges, charges financières nettes et impôts	23,146	(6,949)
Revenus de placement (note 9)	(108)	(89)
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	-	449
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	-	(49)
Profit à la cession de placements (note 10)	-	(5,598)
Produits d'intérêts	(3,683)	(1,326)
Charges d'intérêts (note 14)	31,831	32,512
Perte nette avant impôts	(4,894)	(32,848)
Charge d'impôt		
Exigible	(368)	1,221
Différé (note 20)	932	142
	564	1,363
Perte nette	(5,458)	(34,211)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Perte nette	(5,458)	(34,211)
Autres éléments du résultat global		
Éléments reclassés ultérieurement en résultat net		
Comptabilisation de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées	1,704	1,675
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		
Réévaluations des régimes d'avantages sociaux (note 18)	(2,655)	13,143
Perte latente sur les placements à la juste valeur	(108)	(439)
Résultat global	(6,517)	(19,832)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2021	(20,937)	138,162	117,225
Perte nette	-	(34,211)	(34,211)
Autres éléments du résultat global			
Perte latente sur les placements à la juste valeur	(439)	-	(439)
Réévaluations des régimes d'avantages sociaux	-	13,143	13,143
Comptabilisation de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées	1,675	-	1,675
Solde au 31 décembre 2021	(19,701)	117,094	97,393
Perte nette	-	(5,458)	(5,458)
Autres éléments du résultat global			
Perte latente sur les placements à la juste valeur	(108)	-	(108)
Réévaluations des régimes d'avantages sociaux	-	(2,655)	(2,655)
Comptabilisation de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées	1,704	-	1,704
Solde au 31 décembre 2022	(18,105)	108,981	90,876

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Activités d'exploitation		
Perte nette	(5,458)	(34,211)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement	35,296	35,179
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	-	(49)
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	-	449
Impôts différés	932	142
Charge d'intérêts hors trésorerie (note 14)	2,013	1,997
Excédent de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur la capitalisation	59	1,512
Augmentation de l'actif sur contrat	(2,287)	(169)
Profit réalisé à la vente d'une participation dans des entreprises associées	-	(5,598)
Quote-part du bénéfice des entreprises associées	-	(11)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(774)	1,979
	29,781	1,220
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(39,153)	(11,717)
Produit lié aux subventions gouvernementales	10,068	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	57
Augmentation des placements à court terme	(60,000)	-
Diminution des créances sur contrats de location-financement	707	647
Augmentation des liquidités soumises à restrictions	(97)	(3)
Produit du rachat d'actions privilégiées d'une entreprise associée	-	568
Produit de la cession d'une participation dans une entreprise associée	-	3,710
	(88,475)	(6,738)
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme, déduction faite des coûts de financement	-	99,037
Remboursement sur la dette à long terme	(11,894)	(11,318)
	(11,894)	87,719
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(70,588)	82,201
Trésorerie au début de l'exercice	115,397	33,196
Trésorerie à la fin de l'exercice	\$ 44,809	\$ 115,397
Intérêts payés	29,505	28,537
Intérêts reçus	2,280	1,293

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

ADMINISTRATION AÉROPORTUAIRE DE WINNEPEG

Exercice clos le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Nature des activités

La Société

L'Administration aéroportuaire de Winnipeg (« Winnipeg Airports Authority Inc. », la « Société ») est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'adresse de la Société et de son établissement principal est le 2000 avenue Wellington, bureau 249, Winnipeg (Manitoba), Canada R3H 1C2.

La Société exploite l'aéroport international James Armstrong Richardson de Winnipeg (l'« aéroport de Winnipeg ») aux termes d'un contrat de location à long terme conclu avec le gouvernement du Canada au profit de la collectivité (le « bail foncier »).

La Société est régie par un conseil d'administration composé de quinze membres, dont onze sont nommés par la Ville de Winnipeg, la municipalité rurale de Rosser, Economic Development Winnipeg, la Chambre de commerce de Winnipeg, la Chambre de commerce d'Assiniboia et les gouvernements fédéral et provinciaux, les autres membres étant nommés par le conseil et issus de l'ensemble de la collectivité.

La Société possède les filiales à but lucratif en propriété exclusive suivantes :

- a) Airport City Winnipeg Ltd. (« ACW ») fournit des services d'aménagement immobilier à l'aéroport de Winnipeg.
- b) Nunavut Airport Services Ltd. (« NASL ») fournit des services d'exploitation, de maintenance et de remise en état tout au long du cycle de vie de l'aéroport international d'Iqaluit aux termes d'une convention qui prend fin le 31 décembre 2047.
- c) Winnipeg Airport Services Corp. (« WASCO ») fournit des services d'exploitation, de gestion, de maintenance des installations aéroportuaires et des services techniques à des aéroports canadiens.
- d) WASCO North Ltd. fournit des services de systèmes de gestion de la sécurité aéroportuaire aux aéroports du Nunavut.
- e) YWG Inc. fournit des services de gestion aéroportuaire à l'aéroport de Winnipeg.

2. Base de présentation

La Société prépare ses états financiers consolidés annuels conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers le 23 mars 2023.

3. Modifications de méthodes comptables

Il n'y a aucun changement de méthode comptable qui ait eu une incidence significative sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les normes comptables suivantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur :

IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En février 2021, l'IASB a publié des modifications d'IAS 8 afin d'aider les entités à distinguer les changements de méthode comptable des changements d'estimation comptable. Les modifications publiées entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et s'appliquent aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui ont lieu à l'ouverture ou après l'ouverture de cette période. L'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence que cette norme aura sur ses états financiers.

IAS 12 Impôts sur le résultat

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications d'IAS 12 afin d'exiger que les sociétés comptabilisent l'impôt différé sur des transactions particulières qui, au moment de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des montants égaux de différences temporaires imposables et déductibles. Les modifications proposées s'appliqueront généralement aux transactions comme les contrats de location pour le preneur et les obligations de démantèlement. Les modifications publiées sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence que cette norme aura sur ses états financiers.

IAS 1 Présentation des états financiers – Information à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1 afin d'exiger que les entités fournissent des informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que des informations sur leurs principales méthodes comptables. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, mais l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence que ces modifications auront sur la présentation de ses méthodes comptables.

IAS 1 Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications du classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans IAS 1 Présentation des états financiers. Les modifications visent à améliorer l'information que les sociétés fournissent lorsque le droit de reporter le règlement d'un passif pour au moins 12 mois est assujéti au respect de clauses restrictives après la date de clôture. Les modifications précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'ont pas d'incidence sur le classement de la dette en tant que passif courant ou non courant à la date de clôture. L'entité est tenue de présenter de l'information sur ces clauses restrictives dans les notes afférentes aux états financiers. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

4. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous :

a) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers et placements, qui sont évalués à la juste valeur.

b) Périmètre de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive ainsi qu'une partie des résultats des partenariats (note 4 m)).

Tous les soldes et opérations intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

c) Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts bancaires.

d) Liquidités soumises à restrictions

Les liquidités soumises à restrictions représentent les fonds détenus par des institutions financières relativement aux réserves pour le service de la dette.

e) Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti pour toutes les catégories de stocks.

f) Contrats de location

La Société en tant que preneur à bail

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre des droits d'utilisation avec un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé par la Société.

Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués à la valeur actualisée. Les obligations

locatives comprennent la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants :

- Les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), moins les avantages incitatifs à la location à recevoir;
- Les paiements de loyers variables fondés sur un indice ou un taux;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat ou de prolongation si le preneur a la certitude raisonnable d'exercer cette option;
- Le paiement de pénalités pour résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de cette option par le preneur.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fondés sur un indice ou un taux, comme ceux qui sont fondés sur l'utilisation, ont été exclus des actifs et des passifs et continueront d'être comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés. Chaque paiement de loyer est réparti entre le passif et la charge d'intérêts. Les frais d'intérêt sont imputés à l'état consolidé du résultat net sur la durée du contrat de location de façon à créer un taux d'intérêt constant sur le solde restant du passif pour chaque période.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont comptabilisés selon IAS 16 Immobilisations corporelles. Les mêmes méthodes comptables s'appliquent aux actifs au titre des droits d'utilisation qu'aux actifs détenus directement, c'est-à-dire que les actifs au titre des droits d'utilisation sont décomposés et amortis sur la durée du contrat de location, selon le cas.

Bail foncier

Les paiements de loyers annuels au titre du bail foncier (note 11) sont variables, car ils sont calculés en fonction des produits de la Société, tels qu'ils sont définis dans le contrat de location, et ils sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

La Société en tant que bailleur

Les contrats de sous-location sont classés par le bailleur comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement après comparaison des caractéristiques du contrat de sous-location et de l'actif au titre du droit d'utilisation découlant du contrat de location principal. Dans les cas où le contrat de location principal est comptabilisé comme un contrat de location simple en raison de la nature variable des paiements, au moment de la passation du contrat de sous-location, une créance au titre du contrat de location-financement équivalente à la valeur actualisée de tous les paiements de loyers futurs aux termes du contrat de sous-location est comptabilisée, et un montant correspondant est comptabilisé dans l'état du résultat net.

Les produits tirés des contrats de location-financement directs

sont comptabilisés de manière à créer un taux de rendement constant sur l'investissement dans les contrats de location. Les créances au titre des contrats de location comprennent les paiements de loyers minimaux nets moins les produits financiers non gagnés.

Pour tous les autres contrats de location, les produits tirés de la location sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des contrats respectifs. La Société comptabilise les loyers conditionnels à recevoir en fonction de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles comprennent des éléments comme les améliorations apportées aux terrains loués, aux pistes, aux bâtiments et aux routes. Ces actifs reviendront à Transports Canada à l'expiration ou à la résiliation du bail foncier (note 11). Aucun montant n'est amorti au-delà de la durée du contrat de location.

La Société attribue le montant initialement comptabilisé au titre d'une immobilisation corporelle entre ses parties significatives et amortit chaque partie séparément. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et les durées d'utilité estimatives des actifs sont passés en revue annuellement et ajustés au besoin. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire comme suit :

Actifs	Durée
Infrastructures civiles	10 à 40 ans
Bâtiments et autres structures	10 à 40 ans
Véhicules, machinerie et équipement	5 à 20 ans
Technologie	3 à 10 ans
Œuvres d'art	non amorties

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis et sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'actif est prêt à être mis en service. Les frais de réparation et de maintenance normaux sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dépenses constituant des améliorations apportées aux actifs au moyen de modifications de la capacité ou de prolongations des durées d'utilité sont inscrites à l'actif.

h) Actifs sur contrats

La Société a des actifs sur contrats liés à certains contrats à long terme conclus avec des clients, en vertu desquels le

montant des produits comptabilisés à ce jour a dépassé les paiements requis (note 4 o)). Les obligations de prestation prévues aux contrats seront remplies sur la durée des contrats.

i) Produits différés

Les produits différés sont liés à un contrat à long terme conclu avec l'une des filiales (note 4 o)). Les encaissements reçus avant l'achat d'actifs sont inscrits dans les produits différés et sont comptabilisés à titre de produits sur la durée de vie de l'actif sous-jacent en fonction de la marge bénéficiaire totale prévue dans le contrat.

j) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, qui sont des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu, sont ajoutés au coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs soient pratiquement prêts à être utilisés comme prévu. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les coûts de financement au cours de la période où ils sont engagés.

k) Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société s'est conformée aux conditions associées au programme gouvernemental applicable. Selon la nature des programmes, les subventions sont comptabilisées en réduction de la valeur comptable de l'actif connexe, à titre d'autres produits, ou en déduction des charges d'exploitation. Les subventions gouvernementales à recevoir sont comptabilisées dans les créances clients et les autres créances à l'état de la situation financière.

l) Participations dans des entreprises associées

La Société comptabilise ses participations dans des entreprises associées sur lesquelles elle exerce une influence notable selon la méthode de la mise en équivalence. La participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est par la suite augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part de la Société dans le résultat global de l'entité émettrice, et elle est diminuée des dividendes reçus.

m) Partenariats

Les partenariats sont évalués au moment de la conclusion de l'entente en fonction de la structure ainsi que des modalités juridiques et contractuelles. Lorsque le partenariat répond à la définition d'entreprise commune, la Société comptabilise sa quote-part des actifs et des passifs de l'entreprise commune. Lorsque le partenariat répond à la définition d'une coentreprise, la méthode de la mise en équivalence est utilisée.

n) Pertes de valeur

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable, les actifs sont regroupés au plus bas niveau pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément, et leur valeur est ramenée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une UGT diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité, et elle est déterminée pour un actif pris individuellement, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La perte est imputée à l'état consolidé du résultat net.

La Société évalue chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur de ses participations dans des entreprises associées. Si c'est le cas, la valeur comptable de la quote-part de la Société dans les actifs sous-jacents des entreprises associées est ramenée à la valeur recouvrable, et la perte est imputée à l'état consolidé du résultat net.

o) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés progressivement au cours de la période comptable où les services sont rendus.

Les principales sources de produits de la Société sont les produits tirés des activités aéronautiques, des activités commerciales, des frais d'améliorations aéroportuaires, des activités immobilières et d'autres activités.

Les produits tirés des aéroports, du traitement des passagers et des services d'aérogare sont comptabilisés à mesure que les installations aéroportuaires sont utilisées. Les frais d'améliorations aéroportuaires sont comptabilisés en fonction de l'embarquement des passagers. Les produits tirés des concessions sont gagnés mensuellement et sont comptabilisés selon un pourcentage des ventes ou selon les garanties annuelles minimales précisées. Les produits de location sont comptabilisés sur la durée des contrats de location respectifs. (Dans le cas des contrats à prix fixe avec obligation de se tenir prêt, le client paie le montant fixe selon un calendrier de paiement. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat, qui représente la mesure dans laquelle la Société progresse dans la réalisation de l'obligation de prestation. Si le montant des produits comptabilisés à ce jour excède les paiements requis, un actif sur contrat est comptabilisé. Si les paiements reçus à ce jour excèdent les produits comptabilisés, un passif sur contrat est comptabilisé.

La Société a conclu plusieurs contrats de gestion aéroportuaire. Certains produits tirés des contrats de gestion sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus.

Dans le cas des contrats de gestion aéroportuaire qui comportent plusieurs composantes, les produits sont comptabilisés à mesure que l'obligation de service est exécutée. Les produits comptabilisés au titre des services fournis dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés dans les produits au moment de l'achat de l'actif, le coût de l'actif étant passé en charges en fonction de la marge bénéficiaire totale prévue dans le contrat.

p) Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies, des régimes de retraite à cotisations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses employés.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies, des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est déterminé selon un calcul actuariel au 31 décembre. Le coût est établi au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et d'hypothèses comprenant les taux d'intérêt du marché, les augmentations de salaire, l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et les coûts des soins de santé. Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les gains et les pertes résultant d'une réduction ou d'une liquidation sont comptabilisés au cours de la période où la réduction ou la liquidation a lieu.

Les gains et les pertes actuariels nets sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur en résultat net. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et toute partie comptabilisée du coût des services passés au titre des avantages du personnel sont inscrits dans les salaires et avantages sociaux.

Certains régimes de retraite de la Société sont assujettis à des exigences de capitalisation minimale. Le passif au titre des exigences de capitalisation minimale est déterminé au moyen des exigences de capitalisation minimale projetées, selon les meilleures estimations de la direction quant à la situation de capitalisation du régime établie par calculs actuariels, aux taux d'actualisation du marché et aux estimations des augmentations de salaire. Le passif, le cas échéant, au titre de l'exigence de capitalisation minimale et toute réévaluation ultérieure de ce passif sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le montant comptabilisé dans l'état de la situation financière à la date de clôture de l'exercice représente la valeur actualisée

de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Tout actif ou excédent comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de réductions des cotisations futures. Dans la mesure où il existe une incertitude quant au droit à l'excédent, aucun actif n'est comptabilisé.

Les cotisations au régime de retraite à cotisations définies de la Société sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

q) Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation initiales

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif ou un passif financier à sa juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction marginaux directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier, comme les frais et commissions. Les coûts de transaction des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans le résultat net. Immédiatement après la comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes de crédit attendues (« PCA ») est comptabilisée pour les actifs financiers évalués au coût amorti et pour les placements dans des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ce qui donne lieu à la comptabilisation d'une perte comptable en résultat net au moment de la comptabilisation de l'actif.

La Société classe ses actifs financiers au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement des actifs financiers en ce qui concerne les instruments de créance dépend du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Les passifs financiers sont classés et évalués selon deux catégories : le coût amorti ou la JVRN.

La trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les créances, les créances liées à des contrats de location-financement et les

actifs sur contrats de la Société sont classés comme des actifs financiers au coût amorti. Les créateurs et charges à payer et la dette à long terme sont classés dans les passifs financiers au coût amorti.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont des instruments de créance qui sont détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels lorsque ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier, et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans l'état du résultat net.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés, et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts liées à ces passifs financiers sont incluses dans l'état du résultat net.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les instruments de créance qui ont été acquis dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs précisés. Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier, toute variation ultérieure de la juste valeur étant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les produits d'intérêts (calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et les profits ou pertes de valeur sont comptabilisés directement en résultat net. Au moment de la décomptabilisation, les variations de la juste valeur cumulées dans les capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat net.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent également les placements en titres de capitaux propres à la juste valeur lorsque la Société a fait le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de classer l'instrument comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque la Société a choisi de présenter les profits et les pertes liés à la juste valeur des placements en titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global, il n'y a aucun reclassement ultérieur des profits et des pertes liés à la juste valeur en résultat net après la décomptabilisation du placement. Les dividendes provenant de ces placements continuent d'être comptabilisés en résultat net à titre d'autres produits lorsque le droit de la Société d'en recevoir le paiement est établi. Les pertes de valeur (et les reprises de pertes de valeur) sur les placements en titres de capitaux propres évalués à la JVAERG ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur.

La Société a choisi de comptabiliser son placement dans Security Services Corp. à la JVAERG.

Pertes de valeur

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture. La Société évalue toute l'information disponible, y compris, de façon prospective, les pertes de crédit attendues (« PCA ») associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. La Société applique la méthode simplifiée du modèle des PCA pour comptabiliser les PCA pour la durée de vie des créances. En ce qui concerne les créances liées à des contrats de location-financement, la Société comptabilise des pertes de crédit attendues pour 12 mois, à moins que le risque de crédit n'ait augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

Une perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net conformément à la méthode décrite à la note 4 n).

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs ont expiré, ou lorsqu'ils ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété ou que la Société n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle n'a pas conservé le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints (c.-à-d. lorsque

l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire).

Juste valeur

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante :

- **Niveau 1** : évaluation fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques obtenus auprès du dépositaire de placements, des gestionnaires de placements ou des courtiers en valeurs mobilières;
- **Niveau 2** : techniques d'évaluation comportant des données de marché observables importantes, y compris les prix cotés pour des actifs sur des marchés considérés comme moins actifs;
- **Niveau 3** : techniques d'évaluation comportant des données de marché non observables importantes.

r) Impôts sur les bénéfices

La Société est exonérée d'impôt sur le bénéfice. Les filiales sont des sociétés imposables et comptabilisent les impôts sur le bénéfice selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures prévues des écarts entre la valeur comptable des éléments de l'état de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante, selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts devraient se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat net au cours de la période où la modification entre en vigueur ou devient pratiquement en vigueur.

s) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société sera tenue de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la direction de la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes entourant l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation actuelle de la Société.

Des provisions pour requêtes et litiges sont comptabilisées dans les cas où des poursuites, des procédures et d'autres requêtes sont en cours ou pourraient être intentées contre la Société dans l'avenir par suite d'événements passés, lorsqu'il est probable

La Société est exonérée d'impôt sur le bénéfice. Les filiales sont des sociétés imposables et comptabilisent les impôts sur le bénéfice selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures prévues des écarts entre la valeur comptable des éléments de l'état de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante, selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts devraient se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat net au cours de la période où la modification entre en vigueur ou devient pratiquement en vigueur.

s) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société sera tenue de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la direction de la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes entourant l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation actuelle de la Société.

Des provisions pour requêtes et litiges sont comptabilisées dans les cas où des poursuites, des procédures et d'autres requêtes sont en cours ou pourraient être intentées contre la Société dans l'avenir par suite d'événements passés, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

5. Jugements et estimations comptables critiques

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société (note 4), la direction est tenue de poser des jugements, de faire des estimations et de formuler des hypothèses concernant la valeur comptable des actifs et des passifs. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations comptables et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période où l'estimation est révisée, si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou au cours de la période où la révision a lieu et

des périodes futures, si la révision a une incidence à la fois sur la période considérée et sur les périodes futures.

Les paragraphes qui suivent présentent les jugements et estimations critiques que la direction a formulés dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

a) Amortissement des immobilisations corporelles

Des jugements et estimations critiques sont utilisés pour déterminer les taux d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations corporelles. L'amortissement est calculé de manière à éliminer le coût, moins la valeur résiduelle estimative, des immobilisations corporelles selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité prévue. Les estimations de la valeur résiduelle et des durées d'utilité sont fondées sur des données et des renseignements provenant de diverses sources, notamment les fournisseurs, les pratiques du secteur et l'historique de la Société. Tout changement dans l'une ou l'autre des hypothèses ou estimations importantes pourrait entraîner un changement important dans le montant de l'amortissement.

b) Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Société comptabilise les prestations de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi conformément aux évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses statistiques et autres afin de prévoir les événements futurs.

Ces hypothèses comprennent les hypothèses actuarielles clés, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire prévues et les taux de mortalité. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimés en fonction d'hypothèses.

c) Contrats de location

La Société comptabilise son bail foncier (note 11) comme un contrat de location simple. Compte tenu des modalités de ce contrat de location, la Société a conclu qu'aucun actif au titre du droit d'utilisation ni obligation locative connexe ne devrait être comptabilisé en raison de la nature variable de la formule de location.

6. Créances

	2022	2021
Créances clients	22,986	14,270
Autres créances	75	96
	23,061	14,366
Provision pour créances douteuses	(605)	(537)
Total des créances	22,456	13,829

L'analyse chronologique de ces créances clients et des pertes de crédit attendues aux 31 décembre 2022 et 2021 se présente comme suit :

	2022		2021	
En règle	21,440	(114)	12,838	(65)
30 – 60 jours	990	(177)	1,024	(165)
60 – 90 jours	261	(147)	196	(109)
Plus de 90 jours	295	(167)	212	(198)
Total	22,986	(605)	14,270	(537)

7. Immobilisations corporelles

	Véhicules, machinerie et équipements	Technologie	Bâtiments et autres structures	Infrastructures civiles	Œuvres d'art	Construction en cours	Total 2022
Valeur brute							
Solde au 1 ^{er} janvier 2022		46,116	594,097	\$254,218	1,282	3,072	964,509
Entrées	2,422	2,494	877	2,928	-	17,699	26,420
Transferts	11	20	43	(1,228)	-	1,154	-
Au 31 décembre 2022	68,157	\$ 48,630	595,017	255,918	1,282	21,925	990,929
Amortissement cumulé							
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	36,307	31,296	161,602	108,578	-	-	337,783
Amortissement	3,035	3,146	17,015	12,100	-	-	35,296
Au 31 décembre 2022	39,342	34,442	178,617	120,678	-	-	373,079
Valeur nette au							
31 décembre 2022	28,815	14,188	416,400	135,240	1,282	21,925	617,850

	Véhicules, machinerie et équipements	Technologie	Bâtiments et autres structures	Infrastructures civiles	Œuvres d'art	Construction en cours	Total 2021
Valeur brute							
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	63,196	42,185	590,337	243,713	1,282	15,763	956,476
Entrées	1,171	1,417	164	5,371	-	380	8,503
Transferts	1,378	2,514	4,045	5,134	-	(13,071)	-
Cessions	(21)	-	(449)	-	-	-	(470)
Au 31 décembre 2021	65,724	46,116	594,097	254,218	1,282	3,072	964,509
Amortissement cumulé							
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	33,385	28,261	144,606	96,366	-	-	302,618
Amortissement	2,936	3,035	16,996	12,212	-	-	35,179
Cessions	(14)	-	-	-	-	-	(14)
Au 31 décembre 2021	36,307	31,296	161,602	108,578	-	-	337,783
Valeur nette au							
31 décembre 2021	29,417	14,820	432,495	145,640	1,282	3,072	626,726

8. Liquidités soumises à restrictions

	2022	2021
Réserve pour le service de la dette	\$ 16,239	\$ 16,142
Total des liquidités soumises à restrictions	\$ 16,239	\$ 16,142

Aux termes d'un acte de fiducie cadre, la Société est tenue de maintenir une réserve pour le service de la dette afin de couvrir les paiements de capital et d'intérêts à effectuer sur les obligations à long terme (note 14 a)).

9. Placements

Le 1^{er} février 2021, la Société a acquis des actions de Security Services Corp. (note 10) d'une juste valeur de 3,0 M\$. Au 31 décembre 2022, les actions avaient une juste valeur de 2,5 M\$ (2,6 M\$ en 2021), et une perte latente sur placements connexe de 0,1 M\$ (0,4 M\$ en 2021) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu des dividendes en trésorerie de 0,1 M\$ (0,1 M\$ en 2021).

10. Participations dans des entreprises associées

	2022	2021
Participations dans des entreprises associées		
Autres placements	50	50
Participations mises en équivalence	24	24
	74	74

Le placement de la Société dans des actions ordinaires de SRG, représentant une participation de 35 %, a été acquis par Security Services Corp. le 1^{er} février 2021. La vente a donné lieu à un produit de 6,7 M\$, dont une tranche de 3,7 M\$ a été payée en trésorerie et une tranche de 3,0 M\$ a été réglée au moyen d'actions de Security Services Corp. Le profit total à la cession s'élève à 5,6 M\$. En 2021, la Société a exercé son option de vente et a racheté ses actions privilégiées de SRG de 0,6 M\$ pour un produit en trésorerie égal à la valeur comptable.

Nom de l'entité	Activité principale	Lieu de constitution	Participation en %
Winnipeg Airport Lands Corp.	Aménagement de terrains	Canada	50%
Churchill Transportation Inc.	Exploitation aéroportuaire	Canada	50%
ATR Cargo One LP	Immobilier	Canada	25%

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière relative à ces entreprises associées, dont la principale est ATR Cargo One LP :

	2022	2021
Situation financière		
Total des actifs	30,466	30,180
Total des passifs	5,422	5,409
Quote-part de la Société dans l'actif net des entreprises associées	11	11
Performance financière		
Total du chiffre d'affaires et des autres produits	3,990	3,768
Bénéfice total de l'exercice	2,274	2,340

La Société a conclu un contrat de sous-location à long terme avec ATR Cargo One LP qui est classé comme un contrat de location-financement. En 2020, une créance au titre de contrats de location a été établie à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs de 9 660 \$, et un montant correspondant a été comptabilisé à titre de profit sur le bail foncier à long terme dans l'état consolidé du résultat net. La créance liée au contrat de location au 31 décembre 2022 était de 9 546 \$ (9 596 \$ en 2021).

Du total des actifs, une tranche de 30 441 \$ est liée à ATR Cargo One LP (30 156 \$ en 2021).

11. Contrats de location

La Société en tant que preneur à bail

Les terrains de l'aéroport de Winnipeg sont loués en vertu d'un bail à long terme conclu le 31 décembre 1996 avec Transports Canada (bail foncier). Le bail a une durée de 80 ans et ne peut être résilié qu'en cas de défaillance. Le bail a été conclu sur une base « nette absolue », ce qui permet à la Société d'avoir la possession paisible des lieux loués. Le loyer relatif à ce bail est calculé selon une formule fondée sur les produits de la Société, tels qu'ils sont définis dans le bail foncier.

Le gouvernement du Canada a renoncé au loyer foncier de mars 2020 à décembre 2021. En 2022, la Société a recommencé ses paiements de loyer foncier et comptabilisé une charge locative d'un montant de 8,8 M\$ (néant en 2021) conformément au bail foncier.

La Société a conclu certains contrats de location de matériel qui donnent lieu à la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative, lesquels sont décrits à la note 14. La valeur comptable nette de ces actifs inclus dans les immobilisations corporelles et liés à une obligation locative est de 3 535 \$ (3 764 \$ en 2021).

La Société en tant que bailleur

La Société loue, en vertu de contrats de location simple et de sous-location, des terrains et certains actifs qui sont inclus dans les immobilisations corporelles. De nombreux contrats de location comportent des options de renouvellement et sont assujettis à une révision du prix du marché. Le preneur n'a pas la possibilité d'acquérir les actifs loués à la fin du contrat de location.

Les produits de location contractuels fixes estimatifs pour les cinq prochains exercices s'établissent approximativement comme suit :

2023	9,329 \$
2024	9,587
2025	9,797
2026	10,011
2027	10,229

La Société en tant que bailleur (contrats de location-financement)

L'investissement net de la Société dans des contrats de location-financement s'établit comme suit :

	2022	2021
Total des paiements de loyers minimaux à recevoir	\$ 49,465	\$ 51,402
Produits d'intérêt non gagnés	25,236	26,466
	24,229	24,936
Partie courante	725	723
Tranche à long terme des créances liées à des contrats de location-financement	\$ 23,504	\$ 24,213

Les produits financiers tirés des contrats de location se sont établis à 497 \$ (557 \$ en 2021).

12. Participations dans des entreprises communes

La Société a conclu un partenariat visant la prestation de services d'exploitation à l'aéroport de Winnipeg. L'entreprise répond à la définition d'entreprise commune et est comptabilisée selon la quote-part des actifs et des passifs revenant à la Société. Le bénéfice intergroupe a été éliminé, et 50 % des résultats d'exploitation restants sont consolidés, comme suit :

	2022	2021
Situation financière		
Total des actifs	\$ 439	\$ 381
Total des passifs	449	375
Performance financière		
Total du chiffre d'affaires et des autres produits	1,949	1,604
Total des charges	1,648	1,314

13. Frais d'améliorations aéroportuaires

La Société facture des frais d'améliorations aéroportuaires (« FAA ») de 38 \$ (38 \$ en 2021) par passager local à bord aux termes d'une entente conclue avec l'Association du transport aérien du Canada et les principaux transporteurs aériens desservant l'aéroport de Winnipeg. Les produits tirés des FAA sont perçus par les transporteurs aériens, moyennant des frais de manutention de 7 %, au profit de la Société. Les produits tirés des FAA servent à payer les coûts d'aménagement des infrastructures aéroportuaires et les coûts de financement connexes convenus conjointement avec les transporteurs aériens exerçant leurs activités à l'aéroport de Winnipeg.

14. Dette à long terme

	2022	2021
Obligations-recettes de série A à 5,205 %, échéant le 28 septembre 2040, paiements semestriels combinés de capital et d'intérêts de 8 221 \$ le 28 mars et le 28 septembre de chaque année jusqu'à l'échéance	189,246	195,412
Obligations-recettes de série D à 6,102 %, échéant le 20 novembre 2040, paiements semestriels combinés de capital et d'intérêts de 6 393 \$ le 20 mai et le 20 novembre de chaque année jusqu'à l'échéance	137,451	141,523
Obligations-recettes de série E à 3,039 %, échéant le 13 avril 2023, paiements semestriels d'intérêts le 14 avril et le 14 octobre de chaque année jusqu'à l'échéance	100,000	99,935
Obligations-recettes de série F à 3,659 %, échéant le 30 septembre 2047, paiements semestriels d'intérêts le 30 mars et le 30 septembre de chaque année jusqu'à l'échéance	124,209	124,177
Obligations-recettes de série G à 3,04 %, échéant le 3 février 2051, paiements semestriels d'intérêts le 3 février et le 3 août de chaque année jusqu'à l'échéance	99,099	99,067
Programme de l'encouragement de l'entreprise au Manitoba	12,111	12,784
Obligation locative	1,248	2,051
	663,364	674,949
Partie courante	112,331	11,894
Tranche à long terme de la dette	551,033	663,055

Les variations de la dette à long terme de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021 se présentent comme suit :

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	\$ 674,949	\$ 586,908
Remboursement sur la dette à long terme	(11,894)	(11,318)
Produit tiré de la dette à long terme, déduction faite des coûts de financement	-	99,037
Charges d'intérêts hors trésorerie – coûts de financement différés	309	322
Solde à la fin de l'exercice	\$ 663,364	\$ 674,949

a) Obligations-recettes

Les obligations-recettes sont des obligations directes de la Société ayant égalité de rang avec toutes les autres dettes émises aux termes de l'acte de fiducie cadre (acte de fiducie cadre). Toutes les dettes, y compris les dettes aux termes des facilités de crédit bancaire, sont garanties en vertu de l'acte de fiducie cadre au moyen d'une cession des produits et des créances connexes, d'une sûreté sur la réserve pour le service de la dette et certains comptes de la Société et d'une hypothèque non enregistrée sur les droits de locataire de la Société dans l'aéroport de Winnipeg.

Aux termes de l'acte de fiducie cadre, la Société est tenue d'établir et de maintenir auprès d'un fiduciaire une réserve pour le service de la dette dont le solde correspond à au moins 50 % des coûts annuels du service de la dette. Ces fonds en fiducie, qui totalisent environ 16,2 M\$ en trésorerie (note 8), ainsi qu'une lettre de crédit de 3,8 M\$, sont détenus au profit des porteurs d'obligations conformément aux modalités de l'acte de fiducie cadre. De plus, la Société est tenue de maintenir une réserve d'exploitation et de maintenance d'environ 15,9 M\$. La réserve d'exploitation et de maintenance est soutenue par les montants disponibles aux termes d'une facilité de crédit engagée (note 15).

Le 21 décembre 2020, la Société a modifié l'acte de fiducie cadre. La modification exempte temporairement la Société de l'obligation de se conformer aux clauses restrictives visant ses tarifs prévues par l'acte de fiducie cadre pour les exercices 2020, 2021 et 2022. L'exemption a été demandée en raison des répercussions négatives potentielles incertaines de la COVID19, de la durée inconnue de la baisse importante des passagers et des activités de transport aérien ainsi que des risques liés au respect des clauses restrictives.

En février 2021, la Société a émis des obligations dans le cadre d'un placement privé d'un montant de 100 M\$ pour financer les dépenses d'investissement et les activités générales. Les obligations-recettes de série G viennent à échéance en février 2051 et portent intérêt au taux annuel de 3,04 %. Les paiements d'intérêts sont dus semestriellement.

Après la clôture de l'exercice, la Société a émis des obligations d'un montant de 100 M\$ dans le cadre d'un placement privé pour refinancer ses obligations-recettes de série E à l'échéance. Les nouvelles obligations de série H viennent à échéance en février 2033 et portent intérêt au taux annuel de 4,788 %. Les paiements d'intérêts sont dus semestriellement.

b) Obligation de location-financement

La Société loue du matériel à des taux d'intérêt effectifs variant de 1,7 % à 3,1 % sur des durées variables allant jusqu'en 2025.

c) Emprunt au titre du Programme de l'encouragement de l'entreprise au Manitoba

L'emprunt est garanti et remboursable à la province du Manitoba en versements mensuels égaux jusqu'en décembre 2040, au taux d'intérêt de 5,88 %.

d) Les versements annuels futurs de capital et d'intérêts sur la dette à long terme à la fin de l'exercice sont les suivants :

	Capital	Intérêts
2023	112,331	27,961
2024	12,757	25,765
2025	13,092	25,054
2026	13,648	24,314
2027	14,746	23,535

e) Charge d'intérêts

	2022	2021
Intérêts sur obligations-recettes	31,376	31,646
Autres frais d'intérêt et coûts de financement	455	866
	31,831	32,512

Les intérêts sur les obligations-recettes comprennent des intérêts hors trésorerie de 2 013 \$ (1 997 \$ en 2021) en raison de l'amortissement des coûts de financement reportés et des couvertures de flux de trésorerie réglées.

15. Facilités de crédit

La Société a obtenu auprès d'une banque à charte canadienne des facilités de crédit autorisées de 150 M\$ (150 M\$ en 2021), qui arrivent à échéance le 8 août 2025. La facilité est garantie en vertu de l'acte de fiducie cadre (note 14) et est disponible sous forme de découvert, d'emprunts à taux préférentiel, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

	2022	2021
Facilité de premier rang	150,000	150,000
Réductions du solde disponible :		
Lettres de crédit en cours	(15,219)	(13,791)

Affectation à la réserve d'exploitation et de maintenance (note 14)	(15,909)	(9,375)
Ligne de crédit d'exploitation bancaire non garantie disponible	118,872	126,834

16. Aide gouvernementale

Subvention salariale d'urgence du Canada et Programme d'embauche pour la relance économique du Canada

Pour lutter contre les répercussions économiques négatives de la COVID-19, le gouvernement fédéral a annoncé en avril 2020 le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »), qui prévoyait une subvention salariale sur la rémunération admissible pour les employeurs qui répondaient à certains critères. De plus, le gouvernement fédéral a annoncé en juin 2021 le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada (PEREC), qui prévoyait une subvention salariale sur la rémunération supplémentaire admissible.

La Société a reçu un financement de 0,2 M\$ (4,8 M\$ en 2021) aux termes de la SSUC et du PEREC, montant qui a été comptabilisé en réduction des salaires et avantages sociaux dans l'état consolidé du résultat net.

Exemption du gouvernement du Canada à l'égard du loyer foncier

Le gouvernement du Canada a renoncé au loyer foncier de mars 2020 à décembre 2021. En 2022, la Société a recommencé ses paiements de loyer foncier et comptabilisé une charge locative d'un montant de 8,8 M\$ (néant en 2021) conformément au bail foncier.

Fonds de soutien aux aéroports

En mai 2021, le gouvernement fédéral a annoncé le Fonds soutien aux aéroports afin d'offrir un soutien ciblé aux aéroports canadiens. La subvention devait servir à financer les activités générales et, par conséquent, un montant de 5,7 M\$ a été comptabilisé en 2021 dans les autres produits à l'état consolidé du résultat net.

Programme des infrastructures essentielles des aéroports

En mai 2021, le gouvernement fédéral a annoncé le Programme des infrastructures essentielles des aéroports (« PIEA »), un nouveau programme de financement sous forme de contribution pour aider les grands aéroports du Canada à effectuer des investissements essentiels dans la sécurité.

La Société a demandé et obtenu un financement de 50 % pour un projet de pavage des aérodromes et de sécurité de l'aérogare. En 2021, la Société a comptabilisé un montant de 1,2 M\$ au titre du financement admissible, qui a été comptabilisé en réduction du coût de l'actif.

Fonds national des corridors commerciaux

La Société a reçu un financement de 30,4 M\$ pour un projet d'expansion des activités de fret dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux (« FNCC »). Ce projet comprend une nouvelle installation logistique de fret aérien à locataires multiples et le pavage d'un aérodrome supplémentaire qui se déroulera sur plusieurs années. La Société a consacré 38,2 M\$ à ce projet à ce jour et a comptabilisé en 2022 un financement de 12,3 M\$ (5,7 M\$ en 2021) en réduction de l'actif. Du financement comptabilisé, une tranche de 9,3 M\$ (5,7 M\$ en 2021) était incluse dans les créances à la clôture de l'exercice.

17.Éventualités, engagements et garanties

a) Éventualités

La Société est engagée dans divers litiges et requêtes dans le cours normal des activités. Bien qu'il soit impossible de prévoir avec certitude l'issue de ces questions, la direction ne considère pas que le risque de la Société lié à ces litiges soit important pour les présents états financiers.

b) Garantie à l'égard d'une filiale

La Société garantit la performance d'exploitation de sa filiale NASL conformément au contrat, jusqu'à un maximum de 18,8 M\$ partiellement cautionnée par une lettre de crédit de 4,9 M\$ (4,8 M\$ en 2021). Il s'agit d'un contrat à long terme ayant une durée résiduelle de 25 ans, qui comprend des paramètres spécifiques d'indexation des prix. Le contrat prévoit l'exercice d'activités aéroportuaires, la prestation de services de maintenance et la remise en état tout au long du cycle de vie de l'aéroport international d'Iqaluit.

c) Dégagement de responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants

La Société souscrit une assurance pour les administrateurs et les dirigeants et a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, dans la mesure permise par la loi, à l'égard de tous les charges, coûts, frais, montants versés en règlement et dommages-intérêts engagés par suite de poursuites ou de toute autre procédure administrative ou enquête judiciaire dans le cadre de laquelle ils seraient poursuivis en raison de leurs services, pour autant qu'ils aient agi honnêtement et de bonne foi. Les demandes d'indemnisation seront assujetties à tout délai de prescription prévu par la loi ou autre.

18. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses employés. Les régimes offrent des prestations aux participants sous forme d'une rente de retraite garantie à vie. Tous les régimes présentent des caractéristiques de risque similaires et sont assujettis au même cadre réglementaire. Le montant des prestations payables dépend des années de service des participants et de leur salaire au cours des dernières années précédant leur retraite. La responsabilité de la gouvernance des régimes incombe à la Société, notamment la supervision des calendriers de cotisations et des décisions de placement. Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et régis par la réglementation fédérale. La Société a un comité de retraite pour l'aider dans la gestion des régimes.

L'information relative aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, fondée sur les derniers rapports actuariels, calculée aux 31 décembre, se présente comme suit :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	89,251	95,029	5,930	6,020
Coût des services rendus	2,057	2,441	248	289
Cotisations des employés	256	250	-	-
Coût financier	2,664	2,486	178	156
Réévaluations				
Perte (profit) découlant des modifications des hypothèses économiques	(24,797)	(6,704)	(1,979)	(500)
Loss (Gain) recognized from Experience	(832)	824	431	-
Profit découlant des modifications des hypothèses démographiques	-	(739)	-	-
Prestations versées	(3,771)	(4,336)	(20)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	64,828	89,251	4,788	5,930
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	92,466	86,703	-	-
Produits d'intérêt	2,756	2,222	-	-
Réévaluations				
Rendement de l'actif des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	(17,653)	6,024	-	-
Cotisations				
Employeur	2,438	1,691	-	-
Participants aux régimes	256	250	-	-
Prestations versées	(3,771)	(4,336)	-	-
Charges administratives	(126)	(88)	-	-
Juste valeur à la fin de l'exercice	76,366	92,466	-	-
Situation de capitalisation				
Excédent (déficit) des régimes	11,538	3,215	(4,788)	(5,930)
Incidence du plafond de l'actif	(12,179)	-	-	-
AActif (passif) au titre des prestations définies	(641)	3,215	(4,788)	(5,930)

Le montant net du passif au titre des prestations définies de 641 \$ se compose d'un actif de 1 305 \$ et d'un passif de 1 946 \$ au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les (produits) charges nets au titre des régimes d'avantages sociaux de la Société se présentent comme suit :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Coût net des régimes d'avantages sociaux				
Coût des services rendus	2,057	2,441	248	289
(Produits) charges financières nets liés aux avantages sociaux	(92)	264	178	156
Charges administratives	126	88	-	-
Charge nette comptabilisée au titre des régimes d'avantages sociaux	2,091	2,793	426	445
Rendement réel des actifs des régimes	(14,897)	8,246	-	-
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				
Réévaluations	(4,203)	12,643	1,548	500
Réévaluations cumulatives comptabilisées dans les autres éléments du résultat global				
Montant cumulatif au début de l'exercice	8,832	(3,811)	(2,729)	(3,229)
Montant comptabilisé	(4,203)	12,643	1,548	500
Montant cumulatif à la fin de l'exercice	4,629	8,832	(1,181)	(2,729)

Les hypothèses moyennes pondérées importantes utilisées sont les suivantes :

	2022	2021
Obligation au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	5.1%	3.0%
Taux moyen d'augmentation à long terme de la rémunération	3.0%	3.0%
Taux moyen d'augmentation à long terme du coût des prestations de santé		
Taux tendanciel initial	7.0%	7.5%
Diminution annuelle	0.3%	0.3%
Taux tendanciel final	4.5%	4.5%
Année où le taux tendanciel final sera atteint	2032	2031
Coûts des prestations		
Taux d'actualisation	3.0%	2.6%
Taux moyen d'augmentation à long terme de la rémunération	3.0%	3.0%

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux modifications des hypothèses est présentée ci-après. L'incidence d'une modification d'une hypothèse sur chaque régime est pondérée proportionnellement au total des obligations au titre des régimes afin de déterminer l'incidence totale pour chaque hypothèse présentée.

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies		
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	1.00%	\$ (\$8,263)	\$ 10,460
Taux d'augmentation des salaires	1.00%	\$ 1,604	\$ (1,598)
Espérance de vie	1 year	\$ 1,690	\$ (1,737)

Chaque analyse de sensibilité est fondée sur la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. En pratique, il est peu probable que cela se produise, et les modifications de certaines hypothèses pourraient être corrélées. Le calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux variations des hypothèses actuarielles a été effectué selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul du passif comptabilisé.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs des régimes :

	2022	2021
Fonds d'actions	11%	51%
Fonds de titres d'emprunt et de titres hypothécaires	77%	44%
Fonds immobiliers	12%	5%

Dans le cadre de sa stratégie de placement, la Société a mis en œuvre une nouvelle politique de placement et a transféré une partie de ses placements en actions dans des obligations à revenu de longue durée pour un meilleur appariement actif-passif.

Par l'intermédiaire de ses régimes à prestations définies, la Société est exposée à un certain nombre de risques, dont les plus importants sont décrits ci-dessous :

Volatilité des actifs : Les passifs des régimes sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation établi en fonction du rendement des obligations de sociétés; si le rendement de l'actif des régimes est inférieur à ce rendement, cela pourrait entraîner un déficit.

Variations du rendement des obligations : Une variation du rendement des obligations de sociétés fera augmenter ou diminuer les passifs des régimes, mais elle sera partiellement contrebalancée par une variation inverse de la valeur des placements en obligations des régimes.

Risque d'inflation : La majorité des obligations au titre des prestations des régimes sont liées à l'inflation, et une inflation plus élevée entraînera une augmentation des passifs. La majorité des actifs des régimes ne sont pas touchés par l'inflation (obligations à taux d'intérêt fixe) ou ne sont pas étroitement liés à l'inflation (actions), ce qui signifie qu'une hausse de l'inflation fera également augmenter le déficit ou réduira l'excédent.

Espérance de vie : La majorité des obligations des régimes consistent à fournir des prestations pendant la durée de vie du participant, de sorte que l'augmentation de l'espérance de vie entraînera une augmentation des passifs des régimes.

Les positions de placement sont gérées au moyen d'un appariement des actifs et des passifs qui a été élaboré afin d'obtenir des placements à long terme conformes aux obligations en vertu des régimes de retraite. La Société surveille la façon dont la durée et le rendement prévu des placements correspondent aux sorties de trésorerie prévues découlant des obligations au titre des prestations de retraite. Les placements sont diversifiés de sorte que la défaillance d'un placement n'aurait pas d'incidence importante sur le

niveau global des actifs.

La date de prise d'effet de la plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation était le 31 décembre 2021 pour tous les régimes et la prochaine évaluation requise est en date du 31 décembre 2022. À la lumière des évaluations actuarielles les plus récentes, la Société a fourni une lettre de crédit de 6,6 M\$ pour satisfaire aux exigences de financement des régimes de retraite à prestations définies et ne versera pas de cotisations en trésorerie aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les cotisations au régime de retraite à cotisations définies se sont élevées à 458 \$ pour l'exercice (360 \$ en 2021).

19. Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global (« CAERG ») comprend la perte comptabilisée sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées liées aux obligations-recettes de série A et D et les variations latentes de la juste valeur des placements. Les composantes du CAERG sont les suivantes :

	2022	2021
Perte comptabilisée sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées	(17,558)	(19,262)
Perte latente sur les placements à la juste valeur	(547)	(439)
	(18,105)	(19,701)

20. Impôts

La charge d'impôt diffère du montant qui serait calculé en appliquant les taux d'imposition fédéral et provinciaux prévus par la loi de 27 % (27 % en 2021) au bénéfice avant impôts. Les raisons des écarts et les incidences fiscales connexes sont les suivantes :

	2022	2021
(Perte) bénéfice avant impôts	(4,894)	(32,848)
(Recouvrement) prévu d'impôt sur les bénéfices au taux prévu par la loi	(1,321)	(8,869)
Augmentation (diminution) des impôts découlant des éléments suivants :		
Incidence fiscale du bénéfice d'organismes sans but lucratif	1,868	11,242
Incidence du taux d'imposition sur les revenus de placement	(29)	-
Incidence fiscale des charges non déductibles	8	1
Tranche non imposable de la vente de placements	-	(941)
Autres	38	(70)
	564	1,363

21. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des placements à court terme, des liquidités soumises à restrictions, des créances et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance relativement rapprochée. La juste valeur des autres instruments financiers s'établit comme suit :

	2022	2021	Level
Passif			
Obligations-recettes, série A	191,752	231,110	Level 2
Obligations-recettes, série D	144,567	176,821	Level 2
Obligations-recettes, série E	100,032	102,532	Level 2
Obligations-recettes, série F	97,078	134,417	Level 2

Obligations-recettes, série G	67,667	96,915	Level 2
Emprunt au titre du Manitoba Industrial Opportunity Program	10,886	12,603	Level 3

La juste valeur des obligations-recettes et de l'emprunt aux termes du Manitoba Industrial Opportunity Program est déterminée au moyen de calculs des taux de rendement courants du marché.

Gestion des risques

La Société est exposée à un certain nombre de risques découlant des instruments financiers figurant à son état de la situation financière qui peuvent avoir une incidence sur sa performance opérationnelle. Ces risques comprennent le risque de liquidité, le risque de crédit et de concentration et le risque de marché, qui comprend le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Les instruments financiers de la Société ne sont pas exposés à un risque de change important.

Risque de liquidité

Depuis le début de la pandémie, la Société gère ses risques de liquidité en mettant en œuvre des initiatives de réduction des coûts, en reportant les dépenses d'investissement, en augmentant ses frais d'améliorations aéroportuaires et en présentant des demandes pour se prévaloir des programmes de soutien fédéraux, notamment la Subvention salariale d'urgence du Canada, le Fonds de soutien aux aéroports et le Programme des infrastructures essentielles des aéroports (note 16).

De plus, en février 2021, des obligations de placement privé de 100 M\$ ont été émises pour financer les dépenses d'investissement et les activités générales (note 14).

Après la levée des restrictions sanitaires et de déplacement en 2022, les volumes de passagers ont amorcé une reprise et les stratégies d'atténuation susmentionnées ont été appliquées moins rigoureusement.

La Société continue de mettre à jour et d'examiner ses projections de flux de trésorerie pluriannuelles régulièrement et apparie ses ententes de financement à long terme à ses besoins de trésorerie. Compte tenu de ses cotes de crédit (Moody's : A1 et Standard & Poor's : A aux 31 décembre 2022 et 2021), la Société a un accès rapide à suffisamment de fonds à long terme ainsi qu'à des marges de crédit engagées par l'intermédiaire de facilités de crédit auprès d'une banque canadienne. Les obligations annuelles futures de la Société au titre du remboursement du capital de sa dette à long terme sont décrites à la note 14.

Risques de crédit et de concentration

La Société est exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie, de ses liquidités soumises à restrictions, de ses créances, de ses créances liées à des contrats de location-financement et de ses placements, en cas de défaillance de la contrepartie.

La Société gère le risque lié à la trésorerie, aux liquidités soumises à restrictions et aux placements en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières dont la cote de crédit est très élevée et, par conséquent, elle considère généralement que le risque est faible.

La Société évalue régulièrement la qualité de ses créances et des soldes de ses contrats de location-financement et maintient des provisions pour moins-value au titre des pertes de crédit attendues. Les placements sont limités aux instruments de créance à court et à moyen terme ayant une notation élevée afin de réduire au minimum le risque de crédit.

La Société tire une part importante de ses produits des frais d'aérodrome et des frais de traitement des passagers demandés aux transporteurs aériens ainsi que des frais d'améliorations aéroportuaires perçus par les transporteurs aériens en son nom. Le droit de la Société, en vertu de la Loi relative aux cessions d'aéroports de saisir et de retenir des aéronefs jusqu'à ce que les redevances aéronautiques impayées soient payées, atténue le risque de pertes de crédit.

De plus, il existe un risque de concentration, deux transporteurs principaux générant 45 % (37 % en 2021) des produits totaux. Ces transporteurs continuent de fournir des services à la Société et de respecter leurs obligations de paiement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société a contracté une dette à long terme à taux fixe et, par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont aucune incidence sur les paiements d'intérêts. Toutefois, les variations des taux d'intérêt de référence et des écarts de taux en vigueur peuvent avoir une incidence sur la juste valeur de cette dette et le coût de refinancement.

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. L'exposition de la Société au risque de prix lié aux titres de capitaux propres découle de ses placements détenus et classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dans l'état de la situation financière.

22. Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent le personnel de direction clé, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les employés de la Société (note 18) ainsi que sa participation dans des entreprises associées.

En 2022, la Société a versé un montant de néant (167 \$ en 2021) à des entreprises associées pour des services d'exploitation inclus dans les services et les réparations à l'état consolidé du résultat net.

La Société a une créance au titre d'un contrat de location-financement de 9 546 \$ (9 596 \$ en 2021) à recevoir d'ATR Cargo One LP. La Société a également fourni des services de gestion immobilière et d'entretien à ATR Cargo One LP et a comptabilisé des produits de 151 \$ (151 \$ en 2021).

Transactions avec le personnel de direction clé

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, le président et les vice-présidents. La rémunération payée, à payer ou offerte par la Société aux principaux dirigeants au cours de l'exercice se présente comme suit :

	2022	2021
Salaires et avantages à court terme	2,463	1,160
Avantages postérieurs à l'emploi	341	135
Total	2,804	1,295

23. Gestion du capital

La Société est constituée sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et, à ce titre, le bénéfice net est conservé et réinvesti dans l'exploitation et le développement. Par conséquent, les seules sources de capitaux de la Société aux fins des activités d'exploitation et de développement sont la dette bancaire disponible, la dette à long terme et les bénéfices non distribués inscrits dans l'état de la situation financière de la Société, d'un total de 891 234 \$ (918 877 \$ en 2021).

La Société gère ses tarifs pour les frais aéronautiques et les autres frais de manière à préserver sa capacité de poursuivre ses activités et à maintenir une structure du capital prudente. Elle apporte des ajustements à ces tarifs en tenant compte de l'évolution de la conjoncture économique et des événements et afin de maintenir un bénéfice net suffisant pour répondre aux exigences de couverture de la dette.

Comme il est décrit à la note 14, la Société a obtenu des renonciations en ce qui concerne ses clauses restrictives en matière de taux expirant le 31 décembre 2022. La Société respectait ses clauses restrictives au 31 décembre 2022.





WINNIPEG
AIRPORTS AUTHORITY

249-2000 Wellington Avenue
Winnipeg, Manitoba R3H 1C2